



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Grippe aviaire

Question au Gouvernement n° 3711

Texte de la question

GRIPPE AVIAIRE

**M. le président.** La parole est à M. Jean Lassalle.

**M. Jean Lassalle.** Monsieur le ministre de l'agriculture et de l'alimentation, au nom du groupe Libertés et territoires et en associant l'ensemble des collègues des départements concernés, je me dois de vous interpeller de nouveau au sujet du fléau de la grippe aviaire.

Je salue tout d'abord votre implication personnelle : vous êtes venu sur place, et vous faites tout ce que vous pouvez. Mais au cours des dernières semaines, la situation a empiré, provoquant la sidération. L'ensemble du territoire français est désormais susceptible d'être touché, puisque je lisais encore ce matin que, sur la baie du Mont-Saint-Michel, on ne chasse plus les canards de peur de les effrayer et qu'ils n'aillent répandre la maladie plus loin encore. Tous les jours, nous sommes interpellés sur ce sujet qui provoque incompréhension et inquiétude. Tout le monde souhaite la mise en place d'une cellule de crise. Une communication et un échange d'informations permanent, en amont, doivent permettre de trouver et de partager des solutions.

Pouvez-vous nous informer sur les dédommagements prévus ? Des couvertures en extérieur peuvent-elles être envisagées ailleurs ? Et ne peut-on pas s'efforcer de maintenir l'ancrage d'espèces locales à forte résilience ? Il faut entretenir un climat de confiance. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LT.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation.

**M. Julien Denormandie, ministre de l'agriculture et de l'alimentation.** Monsieur le député, je vous remercie pour vos propos. Tous, ici – car je connais votre implication et celle de nombre de députés dans ce travail collectif –, nous sommes aux côtés des éleveurs, qui traversent à nouveau une épreuve terrible. Songez que, depuis le début de la crise de l'influenza aviaire, plus de 2 millions de canards et de volailles ont dû être abattus pour limiter la propagation de l'épizootie. Il y a aujourd'hui à peu près 400 foyers, dont trente-huit dans votre beau département dont, je le sais, vous suivez de près la situation.

Je peux vous assurer qu'en lien avec les collectivités locales, les services vétérinaires, l'interprofession – qui fait un travail remarquable –, la Mutualité sociale agricole et les services de l'État, nous mettons tout en œuvre pour accompagner les éleveurs et lutter contre l'expansion de ce virus.

Notre engagement sera total et le plus rapide possible. Vous m'interrogez sur les indemnités : lors de la dernière crise, il fallait attendre jusqu'à six à sept mois après l'abattage pour les obtenir. Ce n'est pas normal. J'ai donc décidé que des acomptes seraient versés rapidement aux éleveurs à qui nous avons dû demander des dépeuplements. Nous aborderons ensuite la question des indemnités pour pertes d'exploitation.

Enfin, la question de l'après est fondamentale. Je crois aux différents modèles, je crois à l'élevage en plein air, auquel je vous sais attaché. En revanche, il nous faut réagir plus rapidement lors de l'apparition dans notre pays du virus d'influenza aviaire.

Je terminerai en rappelant que ce virus n'étant pas transmissible à l'homme, il n'y a aucun risque à manger canards, poulets, foie gras et œufs. *(Applaudissements sur les bancs des groupes LaREM et DEM.)*

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean Lassalle](#)

**Circonscription :** Pyrénées-Atlantiques (4<sup>e</sup> circonscription) - Libertés et Territoires

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 3711

**Rubrique :** Élevage

**Ministère interrogé :** Agriculture et alimentation

**Ministère attributaire :** Agriculture et alimentation

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [27 janvier 2021](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [27 janvier 2021](#)